6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : à LILLE N° 1.02 — à ROUBAIX N° 3.28 — à LENS N° 1.02

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / Un an
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 — 9 fr. — 18 fr.
Autres départements. . . . . 5 fr. 50 — 11 fr. — 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Numéro 5 Centimes

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Dimanche 8 MARS 1908

LES CAMBRIOLEURS DE LA REGION DE LENS : SIX NOUVELLES ARRESTATIONS

TENTATIVE de MEURTRE à FLINES-LES-RACHES

PASSIONNANT

au delà de toute expression

Notre prochain Roman-Feuilleton

Local et Régional

sera, quoique inédit,

signé d'un NOM CELEBRE.

COURRIÈRES

Le prolétariat minier célébrera aujourd'hui et mardi 10 mars, le douloureux anniversaire de Courrières.

De graves événements se sont produits depuis un an. La compagnie dont le nom résonne de façon sinistre a bénéficié d'un non-lieu, des veuves ont été déboutées de leurs demandes par les tribunaux, les ingénieurs de l'Etat, revenant sur leurs premières déclarations, ont fait l'impossible pour sauver les coupables. Il n'est pas jusqu'au gouvernement de la République qui n'ait cherché à clore l'affaire de Courrières par une distribution de rubans rouges aux hommes dont l'imprévoyance et l'incapacité ont causé la mort de douze cents des nôtres.

Il faut que sur les tombes de ces malheureux, de ces martyrs qui servirent de rançon au dividende, une clameur de protestation, de réprobation s'élève jusqu'aux pouvoirs publics, jusqu'aux gouvernants républicains qui, sous peine de forfaire à leur passé, à leurs promesses, doivent appui aux faibles, protection aux femmes et aux enfants des victimes du travail.

Il ne sera pas dit que pour étayer la fortune de parasites bourgeois, les riches exploitants des mines pourront impunément amonceler les cadavres, et semer le deuil dans ce pays déjà si éprouvé.

Demandons, encore une fois, justice pour nos morts. Protestons contre le non-lieu que des fonctionnaires coupables ont provoqué pour échapper eux-mêmes à des sanctions méritées. Dénonçons la Compagnie de Courrières dont l'incurie égala son mépris des existences ouvrières.

Rappelons surtout aux travailleurs de la Mine qui vont se presser dans les cimetières de Billy-Montigny, de Sallaumines, de Méricourt, de Noyelles, de Loison, de Fouquières, où dorment les victimes du Moloch capitaliste, que le seul moyen d'échapper, à ces sacrifices sanglants, de s'arracher des griffes des vautours, qui les enserrent, c'est de s'unir étroitement, d'oublier les querelles intestines, de travailler en commun à leur complète émancipation.

Il y a deux ans, le monde entier frissonnait d'horreur et de colère à la nouvelle que douze cents mineurs avaient succombé dans une catastrophe que l'on n'avait rien fait pour éviter. Dans un admirable élan de générosité, tous ceux qui pensent, tous ceux qui espèrent, tous ceux qui désirent la disparition des classes dans une société plus fraternelle, vinrent heureusement en aide aux veuves et aux orphelins que la Compagnie de Courrières n'a secourus que contrainte et forcée par une loi imparfaite.

La nouvelle, vingt jours plus tard, que treize ouvriers s'étaient évadés, seuls, de leur enfer, et qu'un quatorzième, après vingt-quatre jours de souffrances sans nom, avait surgi, réquisitoire vivant, du puits numéro 4, que l'on avait dû déboucher sous la menace d'un envahissement des fosses, par les familles des victimes ; — la nouvelle qu'il y avait des survivants à Courrières, souleva l'indignation du prolétariat mondial contre ceux qui avaient osé sceller leur tombe, malgré les cris de protestation qui s'élevaient de toutes parts.

Cette horreur, cette colère, cette indignation ont fait place au souvenir ému, sinon à l'oubli ! Nous ne sommes plus que quelques-uns à réclamer la justice pour les douze cents morts du 10 mars 1906.

Qu'importe ! Honorons-les aujourd'hui. Nous n'en serons que plus forts, demain, pour recommencer la lutte qui ne peut, qui ne doit se terminer que par le triomphe de l'immanente justice.

Mineurs, saluons les victimes de Courrières.

Emile BASLY,
Député du Pas-de-Calais

Hier & Aujourd'hui

LA DOULOUREUSE

Nous respirons plus librement au Maroc. Le général d'Amade est rentré dans le rang et depuis huit jours nous n'avons plus de tués ni de blessés. On annonce bien que du côté d'Aïn-Sefra, des tribus hafidistes s'agitent, mais là, nous sommes moins inquiets ; nos officiers du Sud-Oranais savent à qui ils ont affaire, le gouvernement général est très averti, nous n'avons pas à craindre d'emballements irréfléchis. Si les partisans de Mouley-Hafid descendent la ligne de Figuig et franchissent notre frontière, ils trouveront à qui parler.

Pendant que le général Lyautey inspectera aux environs de Casablanca les petits paquets qui ont constitué notre effectif d'occupation et de police, pendant qu'il les répartira selon sa méthode aux Béni-Snassen, la Chambre va être appelée à voter une première série de gros paquets de millions pour combler, petit à petit, le profond trou déjà creusé.

Il s'agit d'abord de quinze millions : il ne faut effrayer personne. Millions et millions vont se succéder, dans le budget de 1907 et les suivants, pour couvrir les prélèvements en Algérie comme en France, en équipements, munitions ,approvisionnements, dans les magasins, dans les arsenaux ; pour les transports, les réparations, les remplacements. Déjà on affirme, autour de la commission du budget, que les seuls frais d'usure et de reconstitution du matériel naval s'élèvent à plus de cent cinquante millions.

Le Parlement voudra exiger des états de dépenses complets et la prévision de toutes les charges ; il voudra surtout, avant les vacances parlementaires, limiter impérativement le champ d'action. Que les députés y songent bien, le pays ne saurait admettre le gaspillage, sans contrôle, de tant de millions, alors que le gouvernement déclare qu'il ne sait où prendre les millions nécessaires pour les retraites ouvrières.

G. DESMONS.

CHRONIQUE

LA CAVERNE

Au pied des collines d'Arrz, sur la rivière la Penzé, se trouve une caverne préhistorique, rare et solitaire. On l'appelait Roc'h-Toul, ce qui signifie Roche percée, en gaélique. Elle a livré aux fouilles des silex de l'époque quaternaire et des haches de pierre. Elle est entaillée dans un large filon de schiste quartzeux, dont les arêtes s'aiguisent tragiquement sous le ciel gris, parmi les landes et les bruyères. Le cadre est un paysage sauvage de vallée bretonne, avec quelques moulins et des fermes lointaines. En face, sur l'autre versant du vallon, un vieux calvaire de granit dresse son ossature ouvragée de saints et de croix.

La caverne donnait asile depuis plusieurs mois à une sorte de vagabond fantômique qui était la terreur de toutes les fermes entre Guimiliau et Saint-Thégonnec. Il partait de temps à autre en longues courses de mendicité jusqu'à Morlaix, Landerneau ou Sizan ; puis il s'en revenait avec sa besace pleine, et il vivait au fond de son antre comme une bête fauve, jusqu'à ce qu'il eût épuisé son butin. Quelquefois il errait sur les landes. Les enfants et les pâtres fuyaient à sa vue, hantés par les récits et les légendes qui se racontaient aux veillées d'hiver.

L'homme, d'ailleurs, avait mauvaise mine. On ne savait ni d'où il venait, ni ce qu'il avait fait dans sa jeunesse. Il était petit, carré des épaules, la face inculte et embroussaillée, avec cette laideur sournoise et cette maigreur particulière à la pauvreté qui hâle si douloureusement tant de misérables. En outre, il était mal vêtu, loqueteux, sordide d'aspect et bien fait pour inspirer la crainte. Sa silhouette avait ainsi quelque chose de redoutable sur les landes, parmi les schistes découpés, au-dessous, en fantômes gris et maigres.

Depuis six mois qu'il avait élu domicile dans cette caverne sans maître, les paysans d'alentour avaient senti grandir rapidement leurs craintes et leurs haines. Ils eussent bien voulu en débarrasser la contrée ; mais ils ne savaient pas comment s'y prendre. Le vagabond disparaissait pendant quinze jours, pendant trois semaines ; puis il revenait encore. On l'accusait de tous les vols, de tous les méfaits. On l'accusait même des morts et d'avoir jeté un sortilège sur la contrée. Un jour, un petit gardien de vaches s'était cassé la jambe en fuyant à sa vue. Une autre fois, une fille de ferme était rentrée les vêtements en désordre, pleine d'effroi. Elle prétendait avoir rencontré le « jeteur de sorts » sur la vieille route de Saint-Thégonnec et qu'il avait voulu la violenter. Depuis toutes les filles avaient peur du misérable.

Sur ces entrefaites on trouva dans la rivière le cadavre du vieux meunier ,Thomas Leroux. Sans aucun doute, le meunier s'était noyé par accident ; mais il n'y eut qu'une seule voix dans le pays pour en accuser le vagabond de Roc'h-Toul. La justice s'émut aux dénonciations répétées et les gendarmes vinrent l'arrêter, sur l'ordre direct du parquet de Morlaix.

C'était vers le milieu du jour, par un temps de soleil un peu pâle. Des gamins, pieds nus et débraillés, couraient en avant des gendarmes. Ils étaient essoufflés, mais joyeux et ils gambadaient en se tenant par la main. Ils passaient dans les fermes où ils criaient :

« Voilà les gendarmes !! C'est pour l'homme ! »

Les vieilles gens se signaient.

« C'est pas trop tôt » disaient-ils unanimement, tandis que les jeunes, hommes et femmes, sortaient des maisons pour suivre les gendarmes et pour savoir ce qui se passerait là-bas, dans les landes de Roc'h-Toul.

Oh ! ce fut rapide et simple !!

Le vagabond avait vu venir les gendarmes qu'accompagnait la foule hostile des paysans. Il s'était aussitôt réfugié dans la caverne qui était profonde, avec des parois hautes, déchiquetées à l'intérieur comme au dehors et dont la solitude lui était familière. Peut-être n'avait-il pas la conscience bien en repos ? Elle est si large la conscience d'un vagabond et la loi des hommes est si dure, si étroite ! Peut-être, d'ailleurs, craignait-il simplement l'aspect de la justice humaine par une habitude de misérable mal à l'aise parmi les règlements et le code.

Qui le sait ?

Quoi qu'il en soit, les gendarmes avaient gravi la colline. Ils se tenaient sur le seuil de la caverne, assez perplexes. L'antre bâillait parmi les landes, au-dessus d'eux, comme une gueule noire et vorace.

Le brigadier se grattant la tête, appela :

— Eh ! Eh, là-bas !... Au nom de la loi !

Elle détonnait bien un peu la loi, dans ce pays sauvage ! L'homme ne répondit pas. Les paysans rirent. Ils riaient d'un rire lourd qui allait de l'un à l'autre, où se mêlaient confusément la joie d'être débarrassés du vagabond et la joie de voir l'embarras de la maréchaussée.

Le brigadier demanda :

— Il est bien là ?... Qui de vous l'a vu ?

Un gamin, pâtre ou vacher, répondit craintivement :

— Moi, monsieur le gendarme, je l'ai vu tout à l'heure.. Il est au fond du trou.

Peu à peu, les paysans s'étaient amassés autour des gendarmes. Ils donnaient leur avis les uns et les autres. Du coin de la caverne où il se tenait tapi, le vagabond voyait se profiler toutes ces silhouettes gesticulantes. Il les regardait avec des yeux farouches. Son âme obscure s'emplissait de colère et de haine contre ces hommes qui le pourchassaient jusque-là, dans la solitude des roches et des landes. C'étaient les hommes du calvaire, en face, les hommes ennemis.

Un paysan avait couru jusqu'au moulin le plus proche. Il en rapportait des torches de résine que les gendarmes allumèrent avant de pénétrer dans la caverne. Le bruit des sabres et des bottes se répercutait sous la voûte. En arrière, les ombres s'allongeaient jusqu'au seuil, avec des vacillements, dans la lueur fumeuse des torches.

Le vagabond était tout au fond, [illegible] contre deux rochers, dans la force des ténèbres humides. Le brigadier l'empoigna brutalement.

— Eh là ! Voilà notre homme !! Quand on a la conscience tranquille, on ne se cache pas comme un malfaiteur.

Rapidement, deux gendarmes lui passèrent les menottes. L'homme ne pensait d'ailleurs pas à résister. Il se laissait faire, hébété et lourd. C'était la pauvre bête humaine, vaincue, domestiquée, depuis longtemps humiliée par la misère.

— Et maintenant, en route !

Lorsqu'il apparut dans la lumière qui faisait clignoter ses paupières, entre les gendarmes, maigre et loqueteux, les paysans se prirent à l'injurier. Leur dureté naturelle était sans pitié. Il voyait de la sorte se tendre vers lui leurs poings menaçants que les gendarmes écartaient avec peine. Les bouches étaient tordues, les faces dures et mauvaises. On avait craché sur ses pauvres vêtements et sur son visage. Il demeura insensible.

Qu'est-ce que cela pouvait lui faire !

Malgré tout il regrettait un peu la liberté de l'Arez sauvage et cet asile, ouvert aux vents, qu'il avait trouvé parmi les landes. On était déjà de l'autre côté de la rivière, sous le calvaire, symbole de pitié et de mensonge. Il se retourna presque indifféremment. La caverne avait disparu en partie parmi les landes dont le flot d'or, sans cesse renouvelé, roulait dans la vallée profonde. On n'en voyait plus la gueule noire, mais seulement l'échine aiguë, parmi les fantômes des roches préhistoriques.

Yves LE FEBVRE.

ECHOS

UNE BIEN CURIEUSE COINCIDENCE

Mercredi, une divette parisienne bien connue, se rendait en coupé au théâtre, lorsqu'à l'angle des rues Spontini et du Bois de Boulogne, une auto heurta sa voiture et la culbuta. Le propriétaire de l'auto se précipita. C'était Edouard Detaille, le peintre célèbre. La divette n'avait que quelques contusions sans gravité.

Or, il y a exactement cent deux ans, en mars 1806, Napoléon, organisant le camp de Boulogne, galopait sur un étroit sentier. Il avait plu la veille et le sol, de l'argile grasse, était visqueux. Brusquement, à un tournant, un bambin de trois ans traversa en courant.

L'Empereur voulut arrêter son cheval par une violente traction sur les rênes, mais, oubliant de serrer en se rejetant sur la croupe, il tomba [illegible] de [illegible] un peu [illegible] abîmé, mais le bambin n'avait aucun mal.

Or, savez-vous quel était cet enfant,

C'était le petit Detaille, qui devait, quarante ans plus tard, devenir le papa de celui dont Pauto, mercredi, au Bois de Boulogne... (voir plus haut).

LA BANDE des VOLEURS de MÉTAUX

de LILLE et de sa BANLIEUE

En moins d'un an ils ont trouvé le moyen, sans recourir à l'alchimie, de voler et de transformer en bel argent 35,000 francs de zinc et de plomb.

Très longuement, dans notre précédent numéro, nous avons relaté l'arestartion de plusieurs individus inculpés des nombreux vol de zinc et de plomb commis depuis plusieurs mois dans notre région.

On sait que c'est à la suite d'un hasard tout à fait fortuit que le service de la sûreté fut mis sur les traces de cette bande.

Nous avons dit comment Jules Baes, le receleur de la bande, fut arrêté, et comment, malgré ses dénégations, il fut maintenu. Sa maîtresse, Stéphanie Pieters, interrogée habilement par M. Guyot, chef de la sûreté, avait involontairement trahi son amant.

Ce Baes, qui depuis un an n'avait porté sur son registre aucun achat, mais n'avait pas moins vendu en un an, à un commerçant en gros, pour 7,830 francs de métaux, somme qui représente un joli chiffre de vente, semble être, jusqu'ici, le principal et le plus intéressant inculpé de la bande.

Ajoutons, il est vrai, qu'il n'a encore reçu aucune condamnation.

Le deuxième, Léon Lanthier, arrêté dans les circonstances que l'on sait, a trois condamnations à son actif. Il reconnaît le vol commis à Loos. En a-t-il d'autres sur la conscience ? Cela paraît fort probable.

Le troisième, Henri Dauchelle, a déjà subi deux condamnations. Il avoue un vol à l'homme, et c'est tout.

C'est trop peu pour que cela soit vrai ; aussi la sûreté poursuit-elle ses recherches.

Le quatrième, Cyrille Vandamme, qui n'a qu'une condamnation, persiste à nier toute participation aux vols récemment commis. Dit-il vrai ? La fin de l'enquête l'établira.

Nous disions hier que d'autres arrestations étaient imminentes. Pourtant, malgré le zèle déployé par les agents du service de M. Guyot, ceux-ci n'ont pu mettre encore la main sur un nommé N..., qui serait l'un des plus gravement compromis.

Il est vrai d'ajouter que N... a des raisons spéciales pour se dérober aux recherches dont il est l'objet : il est relégable ! C'est une raison majeure... qui, espérons-le, n'empêchera pas notre police de le découvrir.

LA BANDE DES VOLEURS DE CUIVRE

En bas au centre BAES, le recéleur. — En haut au centre DAUCHELLE. — A gauche VANDAMME. — A droite LANTHIER

LE CALVAIRE de Jeanne Weber

SENSATIONNELLES REVELATIONS SUR LE PROCES DE LA PRETENDUE « OGRESSE » QUI SUR LA FOI D'UNE EXPERTISE EFFROYABLEMENT ERRONEE, FAILLIT MONTER INNOCENTE A L'ECHAFAUD.

La malheureuse Jeanne Weber est rentrée dans l'actualité. Celle qui restera toute sa vie, en dépit des acquittements, en dépit de toutes ses infortunes « l'Ogresse », est maintenant folle. Toutes les tortures morales qui lui furent infligées au cours de ses internements de prison préventive ont détruit son pauvre esprit. Elle n'est sortie de la cellule que pour rentrer à l'asile. L'avocat général l'a livrée à l'aliéniste.

Ce qu'on n'a jamais dit, c'est comment à côté de la fatalité *inouie qui s'acharna* sur cette victime, il y eut des erreurs humaines, des erreurs terrifiantes si l'on songe que la *tête de Jeanne Weber en fut l'enjeu*, un instant.

A l'heure où l'on vient de refermer les portes d'un hospice de demi-démens sur celle dont la raison a été noyée par les larmes, il faut révéler comment Jeanne Weber vit un moment des médecins proclamer que l'enfant qu'on l'accusait d'avoir tué, était mort de mort violente ! C'est à Me Henri Robert, l'avocat de « l'ogresse », que sont dues ces révélations sensationnelles qui resteront un exemple saisissant dont sont pratiquées parfois les expertises médicales en matière criminelle.

La monstrueuse erreur

En avril 1907, à Villedieu, dans l'Indre, mourait un jeune enfant de neuf ans et demi, Auguste Bavouzet. Dans la maison du mort se trouvaient le père de l'enfant et ses deux filles, Germaine et Louise, ainsi qu'une femme que l'on appelait Jeanne Moulinet.

[illegible] Weber, Me Henri Robert [illegible] fatales se heurta la pauvre femme. On'on y voie encore une preuve de l'insuffisance des *moyens d'expertise en matière criminelle*. Si le juge s'en était tenu au premier rapport de MM. Audiat et Bruneau, et il pouvait le faire, c'en était fait de Jeanne Weber. Il n'y a pas d'autre enjeu, en général, pour ces sortes d'expertise, qu'une tête humaine, une tête d'innocent peut-être.

Une loi qui dort depuis neuf ans

Le 30 juin 1899, M. Cruppi, actuellement ministre du commerce, déposait un projet de loi tendant à établir l'expertise médico-légale contradictoire, en matière criminelle *comme elle existe en matière commerciale*, de fraudes alimentaires et de droit civil.

L'enjeu est assez sérieux pour qu'on entoure les expertises de toutes les garanties nécessaires.

Le projet Cruppi proposait que l'inculpé désigne un expert qui, de concert avec celui de la justice, ferait toutes les opérations d'autopsie, d'examen nécessaires à la rédaction d'un rapport commun dont les conclusions seraient établies après discussion contradictoire des deux experts. Si l'entente ne pouvait se faire, ils désigneraient eux-mêmes un troisième expert chargé de les départager. A défaut encore d'entente, ce troisième expert serait désigné par le président du tribunal ou de la juridiction saisie.

Voilà près de neuf ans que ce projet attent que le Sénat veuille bien se prononcer. Pendant ce temps, on assiste à des drames misérables comme celui de cette Jeanne Weber qui, après avoir saigné aux cailloux d'un long calvaire, eut pu rougir de son sang l'échafaud, parce qu'une expertise effroyablement erronée, avait dit de l'innocente, avec la voix grave de la science : « C'est une coupable ! »

ALEX WILL.

DEPÊCHES

Par Services Spéciaux

Au Conseil des Ministres

Le conseil des ministres s'est occupé des affaires du Maroc et de diverses questions de législation ouvrière

Paris, 7 mars. — Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Fallières.

La séance, qui a été très courte, a été consacrée presque tout entière à l'expédition des affaires courantes. Le conseil a pris connaissance des dépêches relatives au Maroc.

LES AFFAIRES DU MAROC

M. Regnault, ministre de France à Tanger, et le général Lyautey vont accomplir la mission dont le gouvernement les a chargés.

M. Regnault part ce soir ; le général Lyautey ne partira que lundi, parce qu'il doit avoir demain matin une dernière conférence avec MM. Clemenceau, Pichon, Thomson et le général Picquart dans laquelle on doit confirmer et préciser les décisions arrêtées dans les conférences de la semaine dernière.

M. Regnault et le général Lyautey se retrouveront à Tanger, d'où ils se rendront à Casablanca et termineront leur mission par